RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00252
Numéro SIREN : 881 802 722
Nom ou dénomination : ABNA ELEC 06

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 2109

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/2109

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : ABNA ELEC 06

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 881 802 722

N° gestion : 2020 B 00252

Copie certifiée conforme
MHMHR / 06/03/2020 18:20:04
N° de dépôt - 2020/2109 / 881802722

ABNA ELEC 06
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 92 Boulevard Wilson 06160 JUAN LES PINS

R.C.S ANTIBES 881 802 722

ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 19 Février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 19 Février à 10 heures,

Les associés de la SAS ABNA ELEC 06, au capital de 500€ dont le siège social est à JUAN LES PINS, 92 Boulevard Wilson, a tenu au siège social de la société la présente assemblée.

Sont présents :

Monsieur KEFI Marouen : ..... **500 parts**
Numérotées de 1 à 500

Total : 500 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur KEFI Marouen en sa qualité de Président.
Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour les modifications statutaires préalable à la transformation et à l'unanimité pour la décision de transformation.

Ordre du jour :

- **Rémunération du Président pour l'exercice 2020**

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident que le Président Monsieur KEFI Marouen ne percevra aucune rémunération pour l'exercice 2020.

KM

Copie certifiée conforme
MHMHR / 06/03/2020 18:20:04
N° de dépôt - 2020/2109 / 881802722

TRIBUNAL DE COMMERCE ANTIBES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs, avec faculté de délégation et substitution, au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés qui tiennent lieu de feuille de présence.

Monsieur KEFI Marouen



Copie certifiée conforme
MHMHR / 06/03/2020 18:20:04
N° de dépôt - 2020/2109 / 881802722